



**PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture
Direction de la Citoyenneté
Bureau des Procédures Environnementales

mel : pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr

Chartres, le

1 0 DEC. 2021

Monsieur,

Par courriel du 3 décembre 2021, et conformément à l'article L 123-15 du code de l'environnement, vous avez sollicité, en votre qualité de commissaire enquêteur, un délai pour la remise de votre rapport et de vos conclusions motivées suite à l'enquête publique relative au projet de création d'une plateforme logistique sur la ZAC Porte Sud de la commune de Vernouillet, présenté par la Société FM FRANCE. Ces documents doivent être transmis dans un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête soit, en principe, le 12 décembre 2021.

Vous souhaitez bénéficier d'un report au 28 janvier 2022, en raison notamment du nombre et du contenu des observations reçues.

Le responsable du projet, consulté pour avis, s'est prononcé en faveur d'un rallongement du délai.

Je vous informe qu'un délai supplémentaire vous est octroyé jusqu'au vendredi 7 janvier 2022 inclus pour rendre votre rapport et vos conclusions sur chaque objet de l'enquête.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Préfet, pour le Préfet,
le Secrétaire Général**



Adrien BAYLE

Monsieur Michel BACCARD
michel-baccard@orange.fr

Copie à l'UD 28 DREAL

